

**AL AMANAH ETHICAL FCP
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2012**

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons examiné les états financiers du Fonds Commun de Placement «AL AMANAH ETHICAL », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font apparaître un total bilan de 294 461 dinars Tunisiens et un déficit net de la période <147,216> dinars Tunisiens.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité du gestionnaire du Fonds. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière du Fonds Commun de Placement «AL AMANAH ETHICAL » au 31 décembre 2012, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du Fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, 28 Mars 2013

Le Commissaire aux Comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

Bilan arrêté au 31 Décembre 2012**(Unité : en DT)**

	Note	31/12/2012	31/12/2011
ACTIF			
AC 1 – Portefeuille-titres	3.1	228 722,055	185 920,660
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		179 806,237	108 740,006
b - Obligations et valeurs assimilées		48 915,818	77 180,654
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	3.3	65 739,382	46 815,552
a - Placements monétaires		57 257,853	40 943,606
b – Disponibilités		8 481,529	5 871,946
AC 3 - Créances d'exploitations		-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		294 461,437	232 736,212
PASSIF			
PA 1- Opérateurs créditeurs		1 373,459	1 105,573¹
PA 2 - Autres créditeurs divers		2 218,569	1 745,380¹
TOTAL PASSIF		3 592,028	2 850,953
ACTIF NET			
CP 1 – Capital	3.5	289 151,953	228 847,476
CP 2 - Sommes distribuables		1 717,456	1 037,783
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		16,253	176,850
b - Sommes distribuables de l'exercice		1 701,203	860,933
ACTIF NET		290 869,409	229 885,259
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		294 461,437	232 736,212

**Etat de résultat
pour la période du 01.01.2012 au 31.12.2012**

(Unité : en DT)

	Note	Période du 01/01/2012 au 31/12/2012	Période du 01/01/2011 au 31/12/2011
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</u>	3.2	<u>8 788,053</u>	<u>7 102,645</u>
a- Dividendes		4 260,908	2 361,800
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 057,530	3 641,185
c- Revenus des autres valeurs		1 469,615	1 099,660
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3.4	<u>157,253</u>	<u>121,275</u>
<u>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</u>		<u>8 945,306</u>	<u>7 223,920</u>
<u>CH 1 – Charges de gestion des placements</u>	3.6	- 4 941,463	- 4 226,065
REVENU NET DES PLACEMENTS		4 003,843	2 997,855
<u>CH 2 – Autres charges</u>	3.7	- 2 777,365	- 2 132,899
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		1 226,478	864,956
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		474,725	- 4,023
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE		1 701,203	860,933
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-	474,725	4,023
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres	-	20 385,091	6 404,583
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		20 717,932	2 969,738
Frais de négociation	-	1 706,535	- 924,915
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE	-	147,216	9 314,362

**Etat de variation de l'actif net
pour la période du 01.01.2012 au 31.12.2012**

(Unité : en DT)

Note	Période du 01/01/2012 au 31/12/2012	Période du 01/01/2011 au 31/12/2011
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	- 147,216	9 314,362
a -Résultat d'exploitation	1 226,478	864,956
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	- 20 385,091	6 404,583
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	20 717,932	2 969,738
d - Frais de négociation de titres	- 1 706,535	- 924,915
<u>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	- 1 037,783	- 979,200
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	62 169,149	- 3 930,938
a- Souscriptions	71 906,505	-
- Capital	62 480,000	-
- Régularisation des sommes non distribuables	8 899,816	-
- Régularisation des sommes distribuables	526,689	-
- Droits d'entrée	-	-
b – Rachats	- 9 737,356	- 3 930,938
- Capital	- 8 720,000	- 4 100,000
- Régularisation des sommes non distribuables	- 1 104,362	105,693
- Régularisation des sommes distribuables	- 35,7110	- 4,023
- Droits de sortie	122,717	67,392
VARIATION DE L'ACTIF NET	60 984,150	4 404,224
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>		
a- en début de période	229 885,259	225 481,035
b- en fin de période	290 869,409	229 885,259
<u>AN 5 - NOMBRE D'ACTIONNAIRES (ou de Parts)</u>		
a- en début de période	21 350	21 760
b- en fin de période	26 726	21 350
VALEUR LIQUIDATIVE	10,883	10,767
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	1,52%	4,35%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012**
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DU FONDS :

FCP AL AMANAH ETHICAL est un fonds commun de placement du type mixte, régi par le code des organismes de placement collectif.

L'agrément du CMF lui a été accordé le 28 Décembre 2007 et les souscriptions ont démarré le 20 Mai 2009.

Le fond a pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le choix de placement des actions cotées sera orienté vers les sociétés socialement responsables. Le fonds s'interdit le placement dans des sociétés de vente ou de distribution de boissons alcoolisées, les sociétés à activité polluante ou causant un dommage à l'environnement. Les sociétés contribuant d'une manière positive à la société seront favorisées.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la Compagnie Gestion et Finance.

La Compagnie Gestion et Finance a été désignée distributeur exclusif des titres de FCP AL AMANAH ETHICAL.

La BIAT a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – PRINCIPE ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 pour la période allant du 01 Janvier 2012 au 31 décembre 2012 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS :

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant dix séances de bourse consécutives, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2.3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date de clôture. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date de clôture.

2.4 CESSION DES PLACEMENTS :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 CAPITAL SOCIAL :

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 LE RESULTAT NET DE LA PERIODE :

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.

Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7 SOMMES DISTRIBUABLES

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

3- PRESENTATION DES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DU RESULTAT

3-1. PORTEFEUILLE TITRES :

Le portefeuille-titres est arrêté au 31 Décembre 2012 à 228 722,055 dinars, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% actif
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES				
ADWYA	2500	22 105,000	19 965,000	6,78%
ARTES	3200	29 560,200	27 116,800	9,21%
ATB	2650	15 623,929	12 081,350	4,10%
ATTIJARI BANK	1000	16 666,400	14 804,000	5,03%
ENNAKL	2500	31 654,950	28 875,000	9,81%
ESSOUKNA	2400	22 703,397	25 212,000	8,56%
SITS	5000	15 400,000	15 480,000	5,26%

SOPAT	5000	19 265,000	14 310,000	4,86%
TUNIS RE	1500	15 250,000	12 768,000	4,34%
TOTAL		188 228,876	170 612,150	57,94%
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES				
OBLIGATIONS DE STES ADMISES A LA COTE				
EO BTE 2009	100	7 000,0000	7 086,992	2,41%
EO CIL 2009/1	100	4 000,0000	4 079,562	1,39%
EO MEUBLATEX 2010-B	100	10 000,0000	10 295,890	3,50%
EO UIB 2009/1	100	8 500,0000	8 683,097	2,95%
TOTAL		29 500,000	30 145,541	10,24%
BTA				
BTA-6.10% OCT13	8	8 080,0000	8 118,095	2,76%
BTA-8.25%JUIL14	10	11 000,0000	10 652,182	3,62%
TOTAL		19 080,000	18 770,277	6,37%
TOTAL OBLIGATIONS ET V. ASSIMILEES		48 580,000	48 915,818	16,61%
TITRES OPCVM				
FCP PROPARCO	7	8 602,8460	9 194,087	3,12%
TOTAL		8 602,846	9 194,087	3,12%
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES		245 411,722	228 722,055	77,67%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2012 se détaillent comme suit :

Coût d'acquisition

Actions	273 008,900
OPCVM	0,000
Emprunt	
Obligataire	0,000
BTA	0,000
	<hr/>
TOTAL	273 008,900

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2012 se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins values réalisées
Actions	178 353,480	200 117,560	21 764,080
OPCVM	2 504,556	2 503,680	- 0,876
Emprunt Obligataire	525,000	525,000	-
BTA	23 910,000	23 910,000	-
TOTAL	205 293,036	227 056,240	21 763,204

3-2. REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Les revenus du portefeuille-titres totalisent au 31 décembre 2012, 8 788,053 dinars détaillés comme suit :

	Du 01/01/12 Au 31/12/12	Du 01/01/11 Au 31/12/11
Revenus des actions et valeurs assimilées	4 260,908	2 361,800
Intérêts sur obligations et valeur assimilées	3 057,530	3 641,185
Revenus des titres OPCVM	1 469,615	1 099,660
	8 788,053	7 102,645

3-3. PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS :

La valeur des placements monétaires et des disponibilités est arrêtée au 31 décembre 2012 à 65 739,382 dinars reparti comme suit :

DÉSIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% actif
PLACEMENTS MONÉTAIRES				
CP BIAT 11-02-2013	40	40 000,000	42 413,221	14,40%
TOTAL		40 000,000	42 413,221	14,40%
BONS DU TRESOR A COURT TERME				
BTC 52S-19/03/2013	15	14 744,752	14 844,632	5,04%
TOTAL		14 744,752	14 844,632	5,04%
DISPONIBILITES		8 481,529	8 481,529	2,88%
TOTAL GÉNÉRAL		63 226,281	65 739,382	22,33%

3-4 REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES :

Le total de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à 157,253 dinars et présente le montant des intérêts courus.

	Du 01/01/12 Au 31/12/12	Du 01/01/11 Au 31/12/11
Revenus des bons de trésor	99,880	0
Revenus des billets de trésorerie	0,000	0
Revenus des certificats de dépôt	0,000	0
Revenus sur comptes de dépôt	57,373	121,275
	157,253	121,275

3-5. CAPITAL SOCIAL :

Les mouvements sur le capital de AL AMANAH ETHICAL FCP s'analysent comme suit :

Capital au 31 décembre 2011

Montant en nominal	213 500,000
Nombre de titres	21 350
Nombre d'actionnaires	27

Souscriptions réalisées

Montant	62 480,000
Nombre de titres émis	6 248
Nombre d'actionnaires nouveaux	3

Rachat effectués

Montant	8 720,000
Nombre de titres rachetés	872
Nombre d'actionnaires sortant	5

Autres mouvements

Frais de négociation	- 1 706,535
Différences d'estimation (+/-)	- 20 385,091
Plus ou moins-value réalisée	20 717,932
Régularisations sommes non distribuables	7 795,454
Résultat non distribuables des exercices antérieurs	15 347,476
Commission de rachat	122,717

Capital au 31 décembre 2012

Montant	289 151,953
Nombre de titres	26 726
Nombre d'actionnaires	25

3.6 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS:

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément au règlement interne du fonds et à la convention de dépôt.

La gestion de FCP AL AMANAH ETHICAL est confiée à La CGF intermédiaire en bourse.

En rémunération des services de gestion financière et administrative du FCP, le gestionnaire perçoit une commission de gestion de 1,2% H.T. par an, calculée sur la base de l'actif net.

La rémunération du gestionnaire décomptée jour par jour sera réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

La BIAT assure les fonctions de dépositaire du FCP AL AMANAH ETHICAL, et ce, en vertu d'une convention de dépôt conclue avec la CGF intermédiaire en bourse.

En rémunération des services de dépôt du FCP, le dépositaire perçoit une commission de dépôt égale à 0,1% H.T des actifs nets pour la première année et à partir de la deuxième année, une commission égale à 0,1% H.T des actifs nets avec un minimum de 1 000 DT.

Le détail des charges de gestion de placements pour la période allant du 01/01/2012 au 31/12/2012 se présente comme suit :

31/12/2012

Rémunération du gestionnaire	3 761,479
Rémunération du dépositaire	1 179,984
	<u>4 941,463</u>

3.7 AUTRES CHARGES :

Les autres charges s'élèvent à 2 777,365 TND pour la période allant du 01/01/2012 au 31/12/2012. Le détail de ce poste se présente comme suit :

31/12/2012

Rémunération CAC	2 240,919
Redevance CMF	265,662
Publicité & Publications	150,736
Impôt & Taxes	120,048
	<u>2 777,365</u>

3.8- RECLASSEMENT

Les autres opérateurs créditeurs, les charges de publication CMF et les impôts à payer en attente de règlement ont été reclassés au niveau de la rubrique PA2 « Autres créditeurs divers » et diminués de la rubrique PA1 « Opérateurs créditeurs ». Pour des besoins de comparabilité, ces mêmes reclassements ont été opérés sur les chiffres publiés au titre de l'exercice 2011.

4- DONNEES PAR ACTION ET RATIOS DE GESTION DES PLACEMENTS :

	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Revenus du portefeuille-titres	0,329	0,333	0,313	0,280
Revenus des placements monétaires	0,006	0,005	0,022	0,010
Total des revenus de placements	0,335	0,338	0,335	0,290
Charges de gestion des placements	-0,185	-0,1978	-0,182	-0,083
Revenus Nets des placements	0,150	0,140	0,152	0,207
Autres charges	-0,104	-0,100	-0,098	-0,110
RESULTAT D'EXPLOITATION	0,046	0,040	0,054	0,097
Régularisation du résultat d'exploitation	0,018	0,000	-0,002	0,021
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	0,064	0,040	0,052	0,118
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,018	0,000	0,002	-0,021
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-0,763	0,300	-0,220	0,057
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0,775	0,139	0,288	0,209
Frais de négociation	-0,064	-0,043	-0,058	-0,049

Résultat non distribuable	-0,051	0,396	0,009	0,218
RESULTAT NET DE LA PERIODE	-0,006	0,436	0,064	0,314
Distribution de dividendes	0,048	0,053	0,117	0,000
Valeur liquidative	10,883	10,767	10,362	10,376

Ratios de gestion des placements

Charges/actif net moyen	-1,86%	-1,96%	-1,78%	-0,95%
Autres charges/actif net moyen	-1,05%	-0,99%	-0,95%	-1,25%
Résultat distribuable de l'exercice/ actif net moyen	0,64%	0,40%	0,51%	1,34%
Nombre d'actions	26 726	21 350	21 760	18 073
Actif net moyen	265 352	215 146	222 887	158 776